



## Divorce après 48 ans mariage

Par **Timothe**, le **07/01/2016** à **09:05**

Bonjour,

Mon mari a demandé le divorce après 48 ans de mariage.

Ces revenus sont de 2200 € par mois, les miens ne sont que de 700 € mois, nous sommes retraites tous les deux et n'avons plus d'enfant à charge, aucun bien immobilier

Quel serait le montant de la pension que je pourrai avoir

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/01/2016** à **11:32**

Bonjour,

une pension alimentaire est versée que pour un ou des enfants à charge. Elle est aussi versée pendant la procédure de divorce au conjoint en ayant besoin et ce sans enfants...

Dernier point à vérifier tout de même. Mais une fois divorcé elle n'est plus versée. Par contre vous pouvez voir pour une prestation compensatoire.

Par **youris**, le **07/01/2016** à **13:39**

bonjour,

les pensions alimentaires sont pour les enfants.

dans votre cas, il s'agit d'une prestation compensatoire qui est un capital destiné à compenser, autant qu'il est possible, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives des époux divorcés.

voyez avec votre avocat pour établir un montant de cette prestation.

il n'existe pas de formule réglementaire pour définir ce montant, il existe sur internet des formules indicatives de calcul.

salutations